

COMMUNE DE VILLARD DE LANS

République Française

Département de l'Isère

ARRETE N° 2022-232

OBJET : FOIRE ANNUELLE AUX FLEURS- PARKING FICHETAIRE-HAUT

Le Maire de VILLARD DE LANS

Vu Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2 al 1° ;

Considérant que pour le bon déroulement de la manifestation citée en objet, il y a lieu de réglementer ou d'interdire la circulation et le stationnement, ou l'accès de certaines voies ou parties de voies aux véhicules.

ARRETE :

ARTICLE 1

La circulation et le stationnement seront interdits partiellement (plan joint)

- Parking Fichetaire – Haut

Le 21 mai 2022 de 6h à 18h

Les exposants, les services de sécurité et de secours ne sont pas assujettis à ces restrictions.

ARTICLE 2

Une signalisation sera mise en place par les Services Techniques afin de matérialiser cette réglementation provisoire.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, les Services Techniques, le Service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sous le porche de la mairie.

Fait à Villard de Lans le 12 mai 2022

**Le maire,
Arnaud MATHIEU**



Affiché le 16/05/2022

